



Réduire mes émissions carbone au travail, comment faire ?

**Un GUIDE pour
devenir un as des
éco-gestes !**



port.brussels 

En novembre 2019, le Parlement européen a déclaré l'urgence climatique et environnementale. Urgence pour limiter le réchauffement climatique à 2°C, urgence pour préserver la diversité et la qualité de notre environnement, urgence pour décarboner notre société.

Et face à cette urgence, chacun est appelé à prendre des engagements fermes et à agir à son échelle et à sa manière. Pour la Région de Bruxelles Capitale, cela s'est traduit par la fixation d'un objectif de minimum 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2005 et le développement d'une stratégie long terme lui permettant d'atteindre l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, le Port de Bruxelles souhaite faire sa part et entend jouer un rôle non seulement d'acteur mais aussi de moteur et d'exemple en matière de transition climatique. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été entreprises ce qui a permis au Port d'obtenir le Label CO₂ Neutre en 2017 ainsi que sa troisième étoile au Label entreprise Eco-dynamique en 2019. Ces labels viennent récompenser votre travail, votre engagement.

C'est pourquoi ce guide veut vous encourager à agir au quotidien en vous donnant des outils pratiques et des conseils simples qui peuvent facilement être mis en œuvre, et qui peuvent faire la différence. Ces conseils valent pour la vie au Port mais peuvent être utiles également dans tous les aspects de la vie permettant ainsi à chacun de contribuer pleinement à la protection de son environnement, à la lutte contre le dérèglement climatique, et, dans certains cas, à réaliser de réelles économies !

N'hésitez donc pas à vous l'approprier, à l'annoter, à le compléter et à le partager auprès de vos collègues ou de vos proches. N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos remarques, idées et bonnes pratiques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture à tous !

Philippe Matthis, *ir. A Moens,*
Directeur général adjoint Directeur général



SOMMAIRE

Le Port de Bruxelles, un pas en avant ! 3

Le changement climatique, définition, conséquences 4

L'énergie 5

La mobilité 6

L'alimentation 7

L'IT 8

L'utilisation du papier 10

La production de déchets 11

LE PORT DE BRUXELLES UN PAS EN AVANT !

Afin de limiter leur impact et participer ainsi à l'atténuation du dérèglement climatique, la participation des entreprises et des particuliers est nécessaire. C'est pour cette raison que le port de Bruxelles s'est déjà engagé sur plusieurs points. En effet, le Port de Bruxelles calcule son bilan CO₂ depuis 2014 et engage des actions climatiques dans plusieurs domaines tels que l'énergie, les déplacements du personnel, l'IT, le papier, l'alimentation, les déchets, etc.

Plus précisément, dans le domaine de l'énergie, le Port de Bruxelles a entrepris plusieurs actions pour diminuer ses consommations (l'installation de double vitrage, isolation des infrastructures, une meilleure gestion de la chaudière et des réglages,...) et au niveau de l'électricité durable (contrat d'électricité verte, relighting et pose de panneaux photovoltaïques sur le domaine portuaire notamment), etc.

En ce qui concerne les déplacements, le Port a défini une procédure de suivi, de contrôle et d'analyse de la mobilité domicile-travail et aussi des déplacements professionnels avec la méthode «STOP¹», l'achat de véhicules hybrides et électriques ainsi que la mise à disposition de vélos pour ses employés.

Et ce n'est pas tout, le Port est aussi sensible à l'éco-utilisation du matériel informatique, achète du papier et du matériel de bureau « Ecolabel », a supprimé l'utilisation de plastiques à usage unique au profit de l'utilisation de gourdes individuelles.

Fort de ces nombreuses initiatives qui permettent de limiter ses émissions de GES², le Port a décidé d'aller plus loin et s'est engagé dans une démarche de neutralité carbone. En effet depuis fin 2018, le Port de Bruxelles est le premier port belge neutre en CO₂ ! La neutralité CO₂ est atteinte en compensant les émissions résiduelles qui n'ont pas pu être réduites. Si le Port de Bruxelles est un acteur engagé au niveau collectif, il est conscient que ce combat contre le dérèglement climatique et pour la préservation de notre environnement ne pourra être gagné sans la participation pleine et entière de chacun des collaborateurs qui le constitue.



¹ Le principe "STOP" hiérarchise les différents modes de déplacement et dit STOP au tout à la voiture. D'abord aller à pied, puis pédaler, ensuite prendre les transports en commun et seulement après penser à la voiture privée.

² GES : gaz à effet de serre

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Qu'est-ce que c'est ?

Le changement climatique est la modification du climat terrestre (température, précipitation, amplitude thermique, etc.) liées à trois sources :

- 1) à des processus intrinsèques de la Terre (ex. : activités volcaniques),
- 2) à des influences externes (ex. : activités solaires) et
- 3) aux activités humaines.

Quel est le problème ?

Depuis la révolution industrielle (19^{ème} siècle) les activités humaines ont significativement modifié l'atmosphère terrestre en émettant d'énormes quantités de gaz à effet de serre (GES). Lors du dernier siècle, ces émissions ont augmenté de manière exponentielle et ont induit un déséquilibre dans le cycle naturel du carbone : les puits carbone (océans, forêts, ...) n'arrivent plus à stocker les surplus que nous rejetons dans l'atmosphère !

Et les conséquences ?

Malheureusement, les impacts du réchauffement climatique touchent l'ensemble de la planète. Ils sont multiples et désastreux :

- Augmentation de la fréquence des événements extrêmes (vagues de chaleurs, inondations, sécheresses, méga-incendies, ouragans, etc.)
- Fonte des glaces et augmentation du niveau de la mer
- Acidification des océans
- Diminution de la productivité agricole
- Perte de la biodiversité et extinction d'espèces
- Migration de masse
- Dégâts des infrastructures
- Etc.

Actuellement, nous nous dirigeons vers une augmentation de

+ 3 à 4,9°C !

L'ÉNERGIE



1 J'optimise la lumière naturelle avant de me résoudre à allumer la lumière

En plus d'être bénéfique pour nos yeux, la lumière naturelle peut permettre une économie d'énergie.

Ouvrez vos stores et profitez de la lumière naturelle. N'allumez les lumières que lorsque l'éclairage naturel est insuffisant.

ASTUCE : éteindre les lumières pendant en moyenne 1h chaque journée travaillée évite la consommation de 84 kWh/an, soit l'émission de 14,4 kg éq. CO₂ et une économie de 12,5€.

2 J'éteins la lumière dans les pièces inutilisées

Si vous passez devant un local ou le bureau d'un collègue dont la lumière est allumée inutilement, éteignez-la !

Faire ce geste peut donc avoir un impact important. Alors regardez derrière vous en allant déjeuner ou en partant du boulot!

3 J'éteins mon ordinateur lorsque je ne l'utilise pas

Un ordinateur fixe durant 8h consomme environ 360 kWh/an. Dans les mêmes conditions, un ordinateur portable consomme près de deux fois moins.

Le saviez-vous ? Un ordinateur en veille consomme 1/3 de son énergie en fonctionnement.

À titre informatif, le parc informatique du Port de Bruxelles comprend 56 ordinateurs fixes, 77 ordinateurs portables, 140 écrans, 21 imprimantes, 115 téléphones, et 44 autres appareils électroniques. Un effort collectif permettra de grosses économies d'énergie. Par conséquent, pensez à éteindre l'ensemble de ces appareils.

ASTUCE: l'utilisation de multi-prises à interrupteur permet de couper facilement l'ensemble des appareils électronique d'un bureau.

4 En hiver, je laisse un pull au bureau pour ne pas devoir augmenter le chauffage

La température idéale pour une pièce à vivre est de 19°C. Pour les frileux, cela peut sembler peu ! Mais il faut savoir que, si on se chauffe au gaz, baisser la température d'1°C permet d'économiser 4 kg éq. CO₂ par m² et par an.

5 Et en été, je suis la procédure recommandée en cas de canicule

- Fermer les stores si vous en avez !
- Si votre bureau est climatisé surtout gardez les fenêtres et portes fermées. Cependant, il est fortement recommandé de ne pas utiliser de tels appareils et de se tourner vers des moyens d'aération et de refroidissement non polluant à savoir l'utilisation de stores et l'ouverture des portes et fenêtres.
- Profitez de la fraîcheur nocturne, ventilez votre bureau la nuit.



6 Je me rends au travail à pied, à vélo ou en transports en commun et éventuellement en covoiturage

Certaines distances ne sont pas accessibles à pied, à vélo ou par les transports en commun endéans un temps de trajet raisonnable. Lorsque ce n'est pas possible, pensez au covoiturage !

BON À SAVOIR : Si une personne qui habite à 20 km de son lieu de travail qui fait le trajet en voiture décide de venir en train tous les jours, il évite l'émission de 1,75 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 7.991 km en voiture classique.

7 Je me déplace entre les différents sites du port de Bruxelles à vélo

Prenez un vélo pour les trajets inter-sites ou sur le domaine portuaire! Il y en a 16 à votre disposition (dont 6 électriques). Vous faites de l'exercice, vous ne perdez pas de temps et vous évitez par la même occasion d'émettre du CO₂.

Au départ du siège social à destination de...	Distance (km)	Temps à vélo	Temps en voiture (heure de pointe)	Émission en voiture (gCO ₂ /trajet)		
				Thermique	Hybride	Électrique*
Ecluse d'Anderlecht	7,3	24 min	40 min	1599	657	241
Pont de Buda	6,2	20 min	24 min	1358	558	205
Ecluse de Molenbeek	3	11 min	15 min	657	270	99
Pont des hospices	2,9	13 min	18 min	635	261	96

8 J'évite l'utilisation des ascenseurs

Prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur est un choix sain. Et outre les calories qu'il permet d'éliminer, c'est l'empreinte carbone de chacun qu'il contribue à réduire.

9 Je me mets au télétravail, si ma fonction le permet

Le télétravail permet d'éviter les émissions liées au transport quotidien aller-retour. Par conséquent, faire une journée de télétravail participe aussi à un impact positif sur le climat.

Par exemple, si j'habite à 10 km de mon travail (soit 20 km aller-retour) et que je viens habituellement en voiture, j'économise 250 kg éq. CO₂ par an en faisant 1 journée de télétravail par semaine³ !

³ En tenant compte des émissions qui ont lieu à mon domicile.



10 Je prends mes tartines ou restes de la veille pour mon repas de midi

À Bruxelles, plus de 15 kg de nourriture par personne et par an sont jetés à la poubelle. Pour lutter contre le gaspillage, prenez les restes de la veille ou vos tartines (dans un emballage réutilisable !) pour votre midi, vous ferez de sacrées économies pour vous et la planète !

BON À SAVOIR : un sandwich par jour va générer près de 1,1 kg de déchets plastiques par an et par personne. La production et l'incinération de cette quantité de plastique va émettre 5,6 kg éq. CO₂ par an. Rapporté à l'ensemble des employés du Port, cela représente un peu plus de 681 kg éq. CO₂ par an !

11 Je prends une collation non emballée individuellement/ fruit de saison local, etc..

Dans le cas des collations, trois facteurs sont importants à considérer par rapport à l'impact sur le climat : la production/fabrication du snack, le transport et l'emballage (production et fin de vie).

La production d'un produit transformé est nettement plus demandeuse en énergie pour plusieurs raisons : le transport et la production de ses ingrédients, sa fabrication et ensuite son acheminement vers les magasins.

Exemple :

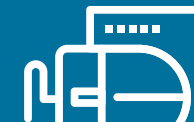
- ☉ Un brownie = 631 g éq. de CO₂
- ☉ Une pomme = 39 g éq. de CO₂ (-94% de GES)

La proximité de production et la saisonnalité sont aussi des facteurs primordiaux ! En consommant du local vous soutenez nos producteurs belges 😊.

Exemple :

- ☉ 1 kg de pomme d'Amérique du Sud = 1290 g éq. de CO₂
- ☉ 1 kg pomme locale = 267 g éq. de CO₂ (- 79% de GES)

MES IDÉES PERSONNELLES



12 Je supprime régulièrement mes mails et je nettoie ma boîte mail

Voici un petit exercice pratique qui va vous permettre de calculer votre impact personnel :

Allez voir sur votre boîte mail le nombre de Gigaoctet (Go) qu'elle contient.

Via Outlook, vous trouverez facilement ce chiffre dans l'onglet Fichier → Informations.

- Go x 19 = kg éq. CO₂ émit chaque année.
A savoir que 10 kg éq. CO₂ équivaut à 46 km en voiture.

13 Au sein de ma direction, je transfère un lien hypertexte plutôt qu'une pièce jointe ou je les/la compresse

En effet, une pièce jointe (vidéo, image, etc.) de 5 Mo produit annuellement 95 g éq. CO₂ dans une boîte mail alors qu'un lien hypertexte⁴ permet de limiter le poids au nombre de caractères envoyés. Néanmoins, si les pièces jointes sont inévitables, il est préférable de les compresser pour les envoyer dans des formats moins lourds.

14 J'utilise des moteurs de recherche responsables

Utiliser un moteur de recherche consomme à peu près 3,4 Wh selon Sibelga, soit 0,6 g éq. CO₂. Pourquoi ? Lorsque vous faites une recherche sur Internet, Internet accède à la base de données d'un moteur de recherche (par ex. Google ou Microsoft). Ces bases de données stockent une grande quantité d'informations sur l'ensemble des sites référencés et consomment énormément d'énergie nécessaire à leur exploitation (électricité et refroidissement).

⁴ Les liens hypertextes sont ces éléments des pages web qui les lient entre elles et permettent de naviguer de l'une à l'autre lorsque l'on clique dessus

MES IDÉES PERSONNELLES

BON À SAVOIR : L'accumulation de mails professionnels durant une année peut être responsable de l'émission de 392 kg éq. CO₂ par an, soit l'équivalent de 1.790 km en voiture.

Pour éviter ceci, allez directement sur le site internet désiré ou choisissez des mots clés adaptés pour faire une recherche précise.

Mieux encore ! tournez-vous vers des moteurs de sites de recherches alternatifs tels qu'Ecosia (organisation sans but lucratif) ou Lilo.

15 Je désactive les fonctions GPS, Wifi, Bluetooth quand ce n'est pas utile

Les fonctions GPS, Wifi et Bluetooth de nos smartphones sont souvent activées mais non utilisées. L'énergie et les émissions employées peuvent atteindre 9 kWh par an et par appareil soit 1.6 kg éq. CO₂.

Rapporté aux 120 employés du Port de Bruxelles, ce geste anodin peut représenter jusqu'à 188 kg éq. CO₂ par an.

16 J'active la fonction d'économie d'énergie sur mes appareils électroniques (GSM, ordinateur, etc.)

De nombreux ordinateurs offrent la possibilité d'activer automatiquement le mode « économie d'énergie ». D'autres, permettent de l'activer sans diminuer la lumière de l'écran. En effet, l'économiseur de batterie diminue par défaut la lumière et désactive les applications qui ont une incidence sur l'autonomie de la batterie.

Il en est de même pour les smartphones. De plus, vous pouvez mettre votre téléphone en mode Ultra économie d'énergie. Ce mode désactive les fonctionnalités non-utilisées (tel que les données mobiles, le wifi, le Bluetooth et le GPS), réduit la qualité de l'écran et utilise des couleurs plus sombres et moins gourmandes en énergie. Ce mode rallonge drastiquement la durée d'autonomie de vos appareils et réduit votre fréquence de chargement.

MES IDÉES PERSONNELLES



17 J'imprime en économie d'encre si possible

Lorsque l'impression est nécessaire, plusieurs astuces permettent de diminuer l'utilisation d'encre:

1. Écrire vos documents de travail en gris foncé et non pas en noir et les imprimer en nuance de gris et non pas en couleur.
2. Pour les documents ne nécessitant pas de recourir à un template pré-défini, utiliser une police peu gourmande en encre, comme Century gothic.
3. Activer le mode d'impression « Rapide » ou « Brouillon » quand la qualité supérieure du document n'est pas nécessaire. Ce mode permet d'économiser jusqu'à 50% de l'encre par rapport aux paramètres par défaut.
4. Ne remplacez pas les cartouches au premier avertissement mais attendez plutôt que la qualité sur papier se fasse ressentir.

18 Je fais une boîte de feuilles de brouillon et je l'utilise quand c'est nécessaire

Rien de plus simple que de faire une boîte de feuilles de brouillons. Il suffit d'un petit coin de bureau. Cela permet d'éviter l'utilisation de feuilles vierges, de post-it ou encore de cahiers.

En plus d'économiser des ressources vous éviterez l'émission de 2,29 kg éq. CO₂ par ramette de papier blanc non-utilisée.



MES IDÉES PERSONNELLES



19 J'emploie une gourde et des contenants réutilisables

Gobelets, couverts, pailles... tous en plastiques jetables, représentent plus de 142 kg éq. CO₂ émis qui auraient pu être facilement évités.

Alors pensez durable : apportez votre sac à sandwich au travail et utilisez les gourdes, les verres, les tasses, la vaisselle et les couverts en métal fournis par le Port de Bruxelles !

BON À SAVOIR : Si chaque jour travaillé en 2019 (223 jours), vous avez bu 1 litre d'eau dans une gourde au travail (sur les 1,9 litres quotidiennement recommandés), vous produirez 5 fois moins de GES que si vous aviez bu la même quantité dans 2 bouteilles en plastique de 50 cl. (Soit une réduction de - 28 kg de CO₂ par an).

Le saviez-vous ? Pour des bouteilles d'eau en plastique de 50 cl à usage unique, vous dépenserez pour 223 jours de travail entre 89 € (marque blanche, 20 cent) et 223 € (marque, 50 cent). L'utilisation d'une gourde peut vous faire économiser de 98 % à 80 % du budget alloué à votre hydratation.

20 Je trie mes déchets

Le Port met, dans les espaces communs ou dans les bureaux individuels, des poubelles pour le tri des papiers et cartons, des PMC et des piles usagées. Ces déchets triés sont ensuite intégrés aux flux de valorisation mis en place par la Région Bruxelloise.

Les poubelles génériques - ou sacs blancs - ne doivent être utilisées qu'en l'absence de toute autre solution.

Pour connaître de manière précise ce qui peut, ou ne peut pas, être recyclé ou réutilisé, n'hésitez pas à aller consulter le site de Bruxelles Propreté: <https://www.arp-gan.be/fr/tri.html>



MES IDÉES PERSONNELLES

Réduire mes émissions carbone au travail, comment faire ?



**Un GUIDE pour
devenir un as des
éco-gestes !**

Port de Bruxelles
Place des Armateurs, 6
1000 Bruxelles

T +32 (0)2 420 67 00
info@port.brussels

WWW.PORT.BRUSSELS